



*CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE
POPULAIRE*

*RAPPORT EXTERNE
2014*

Conseil d'administration

Période législative 2013 - 2017

Conseil d'administration

- | | |
|-----------------------------|--|
| * Didier Berberat | Conseiller aux Etats, La Chaux-de-Fonds
Président |
| * Jean-Claude Baudoin | Directeur du Bureau neuchâtelois des métiers du bâtiment, Bôle |
| * Yanick Stauffer | Juriste, La Chaux-de-Fonds |
| ** Roland Debély | A. conseiller d'Etat, Cernier
Vice-président |
| ** Gérard Grisel | Indépendant, Auvernier |
| ** Daniel Lavanchy | Directeur du home de Clos-Brochet, St-Blaise |
| ** Veronika Pantillon | Juriste, Bevaix |
| * Représentant de l'Etat | |
| ** Représentant des assurés | |

Cynthia Da Silva	Secrétaire de direction, Rochefort Secrétaire hors conseil
------------------	---

Direction

Dimitri Kroemer	Directeur
Sandra Noirjean	Sous-directrice, actuaire
Jean-Bernard Uldry	Sous-directeur, responsable financier

Commission de contrôle

Jacques Rais	Expert-comptable, Le Landeron Président
Laurence Vaucher	Archéologue, Môtiers Secrétaire
Christophe Gardet	Economiste, Bevaix Membre

Organe de contrôle

KPMG SA, Neuchâtel

Actuaire-conseil

Pittet Associés SA, Genève

RAPPORT DU PRESIDENT

Didier Berberat – Président du Conseil d'administration

L'an passé, lors de mon premier rapport en tant que président, j'avais eu le privilège de placer mon propos sous le signe de la satisfaction, tant l'exercice 2013 de la CCAP s'était avéré, à divers égards, prometteur. Force est de constater, et j'en suis fort aise, qu'il en a été de même pour l'exercice 2014.

Les chiffres que vous pourrez découvrir dans ce rapport allégué témoignent, en effet, d'une année qui n'a pas déçu les attentes, et qui a vu la CCAP renforcer sa santé financière. Sur le plan des investissements, nous avons obtenu un taux de rentabilité tout à fait intéressant de 6,5%, grâce à un bon comportement de nos placements en actions et de nos engagements immobiliers. Voilà donc le troisième exercice (6,4% en 2012, 7,3% en 2013) où nous pouvons tirer un bon parti des marchés financiers, ce qui nous permet de nous prévaloir d'une rentabilité moyenne à long terme tout à fait en ligne avec nos objectifs : elle se situe au-dessus de 3% sur les 10 dernières années, alors que nos besoins sont légèrement supérieurs à 2% pour l'ensemble des affaires.

A force de cumuler les bonnes performances sur les marchés boursiers, c'est toute la santé financière de la CCAP qui, logiquement, se renforce. Avec un degré de couverture à 109.34%, une réserve de fluctuation de valeurs globale réalimentée à plus de 50% de son objectif, un taux technique moyen adapté et des provisions pour risques totalement à jour, la CCAP confirme son bilan réjouissant. Grâce à cette situation favorable le Conseil d'administration a pu décider d'attribuer des excédents sur le compte des assurés actifs (+0,5%).

2014 a été l'année de l'entrée en vigueur de l'initiative Minder « Contre les rémunérations abusives », qui n'est pas sans incidence sur l'activité des caisses de pension puisque cette initiative les contraint à exercer leur droit d'actionnaires en votant lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles elles sont investies. Cette entrée en vigueur est un nouveau signe, s'il en fallait, des mutations profondes qui animent le domaine du 2^e pilier, et qui sont un véritable défi pour les institutions de prévoyance. Au moins deux raisons me laissent penser que la CCAP est particulièrement bien placée pour faire face à ces défis.

D'une part, notre statut de mutuelle constitue plus que jamais un atout dans un environnement où le client a des besoins et des exigences toujours plus élevés, et où la bonne gouvernance est une facette de la gestion sur laquelle on ne peut plus se permettre de transiger. La mutualité, rappelons-le, parce qu'elle nous laisse sans autre maître que nos assurés, nous permet de nous consacrer exclusivement à leurs intérêts, en mettant en œuvre des processus fiables, transparents et durables.

D'autre part, la qualité de nos équipes – je le rappelle volontiers – est sans aucun doute une force complémentaire dans le contexte actuel. Installés dans de nouveaux bureaux, dirigés depuis début 2013 par un nouveau directeur, M. Dimitri Kroemer, les collaboratrices et les collaborateurs de la CCAP effectuent un travail qui m'impressionne, sous l'angle du professionnalisme comme de l'engagement. L'enjeu est clairement l'efficacité de notre institution, et nous avons pu voir en 2014, avec la signature d'un nouveau contrat de réassurance avec la compagnie PK Rück, que la dynamique d'amélioration et de modernisation est constante au sein de la CCAP. Il me tient donc à cœur de terminer mon propos en remerciant toutes celles et ceux qui s'engagent pour notre institution, direction, personnel et Conseil d'administration.

Je vous remercie infiniment de votre confiance, et vous souhaite bonne lecture de ce rapport de l'année 2014.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,**

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du conseil d'administration et les comptes au 31 décembre 2014 du 115^{ème} exercice de la Caisse cantonale d'assurance populaire.

Généralités

Depuis l'introduction de la 1^{ère} révision de la LPP au 1^{er} janvier 2005, les comptes sont établis selon la norme Swiss GAAP RPC 26, en conformité avec la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, les ordonnances sur la LPP, en particulier l'OPP2 et la loi sur la CCAP.

Résultats 2014

C'est avec une grande satisfaction que l'institution a bouclé l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation consolidé, laisse apparaître un résultat opérationnel positif de **CHF 23'192'829**, ce qui va consolider la réserve pour fluctuations de valeurs (RFV), conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

A la fin de l'exercice sous revue, le total du bilan consolidé atteignait **CHF 791'620'374** (2013: CHF 692'071'303).

Prévoyance professionnelle (2^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2014 atteignaient **CHF 509'645'784**. L'institution applique le taux d'intérêt LPP fixé par le Conseil Fédéral sur la partie obligatoire et surobligatoire des avoirs de vieillesse des assurés.

Les excellents résultats 2014 permettent d'attribuer CHF 4'072'318 au compte de provision de répartition des excédents. Nos assurés recevront ainsi en 2015 une rémunération supplémentaire de 0.75% de leur avoir de vieillesse 2014.

Autres activités d'assurance (3^{ème} pilier)

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques au 31 décembre 2014 atteignaient **CHF 188'180'867**. L'encaissement des primes a progressé de 7.8 %, 2014 : CHF 18'369'074 (2013 : CHF 17'037'666).

Les excellents résultats 2014 permettent d'attribuer CHF 1'725'889 au compte de provision de répartition des excédents. Une distribution sera effectuée aux assurés au 31.12.2015.

Degré de couverture légal selon l'article 44, alinéa 1, OPP2 et provisions techniques

Le rapport de notre actuaire-conseil confirme qu'au 31 décembre, les actifs couvraient les engagements consolidés à 109.34 % (2013 : 106.71 % consolidé).

Les provisions techniques (longévité, invalidité, décès, décès par accident et renchérissement) atteignent toujours les valeurs cibles définies dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Placements mobiliers et autres

L'adhésion de l'institution au « Fonds institutionnel des Retraites Populaires » au 1^{er} janvier 2010 contribue à l'amélioration sensible du rendement des biens mobiliers. La performance moyenne des placements se situe à 6,5%. Toutefois, il s'agit de demeurer vigilant, l'augmentation permanente de l'espérance de vie, la part croissante des avoirs de prévoyance entraînent une lente réduction de l'horizon de placement et une aptitude au risque tendanciellement décroissante. Par ailleurs, le niveau des taux d'intérêt en Suisse se situe à un plancher historique. Il est prudent de rester attentif à l'évolution des marchés et d'adopter les mesures qui s'imposent au bon moment.

Rétrospective 2014 – évolution des marchés

En janvier 2014, souvenons-nous, notre optimisme était plutôt mesuré concernant les performances attendues, mais optimisme tout de même. Les banques centrales confirmaient leurs politiques monétaires accommodantes et les perspectives de croissance étaient révisées à la hausse pour les pays développés (Etats-Unis en tête), mais aussi pour certaines zones émergentes. Nous parlions même d'un début de « normalisation » après une période inhabituellement longue de largesses monétaires. Les taux d'intérêt avaient atteint des niveaux très bas, et il nous semblait peu réaliste d'attendre dans ce contexte de reprise, certes modeste, une poursuite du reflux. Enfin, le Dollar américain, orienté à la baisse depuis plusieurs années, était appelé à reprendre de la hauteur à la faveur d'un différentiel de taux très favorable et de l'avance de l'économie américaine dans le cycle de reprise. Comme d'usage, le consensus, assez rationnel en l'occurrence, ne s'est pas avéré correct : globalement les obligations (souveraines en particulier) ont fait mieux que les actions (notable exception : La Suisse !), les secteurs défensifs se sont distingués par rapport aux segments de marché plus cycliques, l'immobilier a continué à bénéficier de taux très bas et la reprise ne s'est pas mise en place, mis à part aux Etats-Unis qui finit l'année sur une note très ferme. Les principaux contributeurs négatifs à la performance de 2014 sont les matières premières (-7% en CHF) fortement affaiblies par la baisse massive du segment énergie ainsi que certaines devises liées au pétrole (NOK, RBL, BRL par exemple).

Si on prend en compte les actifs moins traditionnels, les résultats 2014 sont de très bonne facture, surtout pour les placements privés (Private Equity, Private Debt) et l'immobilier étranger, qui vont terminer l'exercice avec des progressions entre 15 et 18%. Le portefeuille de Hedge Funds enregistre quant à lui une hausse modeste (environ 3%), mais en forte avance par rapport aux indices de l'industrie qui a stagnée en 2014 !

Conclusion

La situation actuarielle et financière de la CCAP est saine. Nous tenons à remercier notre fidèle clientèle, le directeur et ses collaboratrices et collaborateurs qui ont permis de consolider la place importante de la CCAP dans le canton de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 15 juin 2015

Au nom du Conseil d'administration
Didier Berberat
Président

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE AU CONSEIL D'ETAT

Au Conseil d'Etat de la République et du Canton de Neuchâtel

Madame la Présidente,
Messieurs les Conseillers,

La commission de contrôle de la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a le plaisir de vous présenter son rapport pour l'exercice 2014, selon l'article 14 de la loi sur la CCAP (LCCAP).

A la suite d'un appel d'offres, la commission de contrôle a décidé de renouveler sa confiance à la fiduciaire KPMG SA à Neuchâtel et lui a donné mandat, aux fins de vérifier la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, établis conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26. Dans son rapport du 26 mai 2015, l'organe de révision atteste notamment que les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

L'actuaire-conseil, Pittet Associés SA à Genève, mandaté par le conseil d'administration pour contrôler les éléments de nature actuarielle à la date de la clôture des comptes au 31 décembre 2014, a attesté, dans son rapport du 26 mai 2015, que les réserves techniques de la CCAP sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques, selon ledit rapport atteignent CHF 697'826'651 à la date du bouclement.

L'exercice 2014, dans la continuité du précédent, a enregistré des records aux niveaux de la production et des entrées de fonds. Les mutations dans l'organisation de l'institution, au niveau du personnel notamment, semblent porter leurs fruits. De plus, l'année 2014 a bénéficié des performances positives enregistrées sur les marchés boursiers, même si celles-ci sont restées en retrait par rapport à celles de 2013. En effet, la rentabilité 2014 des placements financiers affiche une performance de CHF 47'293'006 (contre CHF 47'465'042 en 2013) représentant ainsi 6,5% de la moyenne des placements.

Ainsi, grâce notamment au maintien d'une performance réjouissante au niveau des placements financiers, l'exercice 2014 présente un excédent de produits de CHF 23'192'828 qui a été entièrement attribué à la réserve pour fluctuation de valeurs, dont le but est de faire face à une baisse des marchés financiers. Malgré cet apport, la réserve pour fluctuation de valeurs au 31 décembre 2014 s'élève à 61,3% de sa valeur cible.

Le taux de couverture à fin décembre marque une progression par rapport à l'année précédente puisqu'il s'élève à 109,34% contre 106,71% à fin 2013.

La commission de contrôle a pu constater que la comptabilité est tenue avec soin et exactitude. Dans le cadre de ses réunions mensuelles, elle a pris acte de l'emploi et du placement des fonds. En outre, elle a approuvé le budget 2015 et les comptes 2014.

Nos contrôles ont consisté à démontrer que les conditions d'une gestion conforme à la loi et aux règlements étaient réunies.

La commission de contrôle exprime sa reconnaissance à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des services internes et externes de la CCAP pour leur travail et leur engagement au sein de l'institution. Dans l'environnement concurrentiel dans le domaine de l'assurance et de la volatilité des marchés financiers, la prudence doit rester de rigueur pour maintenir le taux de couverture de la CCAP supérieur à 100% et assurer ainsi la sécurité à long terme. L'entité économique que représente l'institution a prouvé, en particulier par les produits d'assurance qu'elle offre et les investissements immobiliers réalisés dans le canton, sa performance en matière d'activités commerciales. La CCAP représente une institution profitable à notre économie cantonale.

Veuillez croire, Madame la Présidente et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 juin 2015

LA COMMISSION DE CONTRÔLE
Jacques Rais, président
Laurence Vaucher, secrétaire
Christophe Gardet, membre



PITTET ASSOCIÉS

Société de conseil

RAPPORT DE L'ACTUAIRE-CONSEIL POUR L'EXERCICE 2014

Selon le cahier des charges qui régit notre activité auprès de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : la CCAP ou la Caisse), la mission ordinaire de l'actuaire-conseil consiste principalement à contrôler les éléments de nature actuarielle qui interviennent dans le bouclage annuel de la Caisse.

La CCAP est une institution qui pratique l'assurance sur la vie. A ce titre, elle est tenue d'inscrire au passif de son bilan le montant des réserves techniques relatives à l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère et garantit. Les réserves techniques, composées principalement des réserves mathématiques (capitaux de prévoyance), représentent la valeur des engagements actuariels (capitaux de prévoyance et provisions techniques) de la CCAP vis-à-vis de ses assurés. Nos contrôles concernant le bouclage de l'exercice 2014 ont donc porté essentiellement sur l'exactitude et l'intégralité des réserves techniques au 31 décembre 2014.

Les contrôles par sondages qui ont été effectués en date du 13 avril 2015 montrent que les réserves techniques de la CCAP, à la fin de l'exercice sous revue, sont complètes et qu'elles ont été déterminées conformément aux règles du calcul actuariel et aux bases techniques (tables de mortalité et taux d'intérêt techniques) en vigueur. Le résultat de nos contrôles ainsi que nos commentaires détaillés font chaque année l'objet d'un rapport circonstancié au Conseil d'administration de la Caisse.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CCAP s'élevaient à **CHF 188'180'867.-** pour les assurances individuelles et à **CHF 509'645'784.-** pour les assurances collectives, soit au total à **CHF 697'826'651.-** (assurances individuelles et collectives), au 31 décembre 2014. Ils ont augmenté de **CHF 72'954'849.-** ou de **11,7 %** par rapport à ceux de l'exercice précédent. En 2013, les engagements actuariels avaient augmenté de 5,58 %.

Selon les comptes 2014 audités de la CCAP, le degré de couverture s'élève à **109,34 %** au 31 décembre 2014. Il était de 106,71 % à la fin 2013.

L'actuaire-conseil
Stéphane Riesen

Lausanne, le 26 mai 2015



Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision
à la Commission de contrôle

Comptes annuels 2014



KPMG SA
Audit Suisse romande
Rue du Seyon 1
CH-2000 Neuchâtel

Case postale 2572
CH-2001 Neuchâtel

Téléphone +41 58 249 61 30
Téléfax +41 58 249 61 58
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle de la

Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

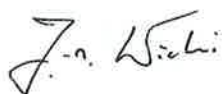
Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance ont été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA



Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé



Gaëtan Moritz

Neuchâtel, le 26 mai 2015

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF	Réf.				
Placements					
Liquidités		26,980,339.08	9,950,345.00	36,930,684.08	45,943,423.74
Fonds de placements marché monétaire		598,679.87	220,793.05	819,472.92	823,525.92
Fonds de placements obligations		145,336,892.95	53,600,224.32	198,937,117.27	200,857,954.70
Fonds de placements actions		160,438,448.09	59,169,675.59	219,608,123.68	161,948,940.42
Fonds de placements immobiliers		19,551,773.67	7,210,691.19	26,762,464.86	20,292,934.86
Fonds de placements alternatifs		6,526,806.68	2,407,085.32	8,933,892.00	5,809,825.38
Fonds de placements privés	VI 8	11,635,713.30	4,291,249.32	15,926,962.62	12,831,707.88
Fonds de placements diversification	VI 8	21,790,797.83	8,036,442.97	29,827,240.80	11,589,062.36
Instruments financiers dérivés	VI 9	315,692.01	116,427.16	432,119.17	714,783.48
Prêts à des corporations de droit public	VI 4	9,139,393.17	3,370,606.83	12,510,000.00	6,400,000.00
Participations et prêts divers	VI 5	511,396.90	386,098.10	897,495.00	711,422.95
Créances hypothécaires	VI 6	47,103,413.75	17,371,731.93	64,475,145.68	62,850,486.36
Immeubles	VI 7	116,077,745.04	42,809,454.96	158,887,200.00	147,664,000.00
		566,007,092.34	208,940,825.74	774,947,918.08	678,438,068.05
Compte de régularisation de la répartition collective / individuelle	VII 3	(4,983,877.70)	4,983,877.70	0.00	0.00
Compte de régularisation actif	VII 1	5,787,200.68	604,410.03	6,391,610.71	4,568,170.05
Actifs provenant de contrats d'assurance	V 2	9,976,077.00	304,768.00	10,280,845.00	9,065,065.00
TOTAL DE L'ACTIF		576,786,492.32	214,833,881.47	791,620,373.79	692,071,303.10



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		31.12.2014	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
PASSIF	Réf.				
Engagements					
Prestations de libre-passage et rentes		1,755,370.20	40,078.60	1,795,448.80	2,748,051.85
Banques / Assurances		1,197,217.14	351,547.62	1,548,764.76	306,420.85
Autres dettes	VII 4	1,131,603.05	1,269,922.04	2,401,525.09	2,381,559.37
		4,084,190.39	1,661,548.26	5,745,738.65	5,436,032.07
Compte de régularisation passif	VII 2	11,656,486.90	8,190,046.88	19,846,533.78	17,018,482.52
Réserve de cotisations des employeurs	V 11	1,458,146.51	0.00	1,458,146.51	1,314,311.36
Provisions non techniques	VII 5	886,038.75	708,333.69	1,594,372.44	1,474,572.59
Capitaux de prévoyance et provisions techniques					
Capital de prévoyance des assurés actifs	V 3	368,425,899.00	177,412,330.00	545,838,229.00	497,853,890.00
Capital de prévoyance pour les rentiers	V 6	112,871,835.00	3,166,134.00	116,037,969.00	97,830,633.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	V 12	10,727,049.99	3,019,472.48	13,746,522.47	8,175,124.30
Provisions techniques	V 9	17,621,000.00	4,582,931.00	22,203,931.00	21,012,155.00
		509,645,783.99	188,180,867.48	697,826,651.47	624,871,802.30
Réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	49,055,845.77	16,093,085.17	65,148,930.94	41,956,102.26
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert					
Situation en début de période		0.00	0.00	0.00	0.00
Excédent de produits		0.00	0.00	0.00	0.00
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		576,786,492.31	214,833,881.48	791,620,373.79	692,071,303.10



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	2014	2014	2014	2013
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.			
Cotisations et apports ordinaires et autres				
Cotisations des salariés	16,035,144.62	0.00	16,035,144.62	14,742,528.25
Cotisations des employeurs	17,980,860.08	0.00	17,980,860.08	16,488,942.75
Primes uniques et rachats	2,559,531.80	0.00	2,559,531.80	2,788,335.10
Primes périodiques	0.00	18,369,074.05	18,369,074.05	17,037,666.45
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	V11 366,965.90	0.00	366,965.90	527,664.36
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations (présentation au brute dans le compte d'exploitation)	V11 (232,407.30)	0.00	(232,407.30)	(427,083.50)
	36,710,095.10	18,369,074.05	55,079,169.15	51,158,053.41
Prestations d'entrée				
Apports de libre-passage / Primes uniques	58,961,097.71	8,241,352.40	67,202,450.11	36,176,998.38
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	80,100.00	0.00	80,100.00	155,161.50
	59,041,197.71	8,241,352.40	67,282,550.11	36,332,159.88
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	95,751,292.81	26,610,426.45	122,361,719.26	87,490,213.29
Prestations réglementaires				
Rentes de vieillesse (y.c. rentes d'enfants de retraités)	(4,859,190.30)	(237,604.60)	(5,096,794.90)	(4,221,365.80)
Rentes de survivants (y.c. rentes d'orphelins)	(989,892.35)	0.00	(989,892.35)	(828,599.50)
Rentes d'invalidité (y.c. rentes d'enfants d'invalides)	(2,551,509.20)	(215,105.65)	(2,766,614.85)	(2,613,996.95)
Autres prestations réglementaires	0.00	(600.00)	(600.00)	(81,881.05)
Prestations en capital à la retraite	(7,523,034.10)	(6,416,310.00)	(13,939,344.10)	(13,509,949.95)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	(556,834.25)	(455,033.00)	(1,011,867.25)	(1,168,969.25)
	(16,480,460.20)	(7,324,653.25)	(23,805,113.45)	(22,424,762.50)
Prestations extra-réglementaires	0.00	(16,276.00)	(16,276.00)	(16,276.00)



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	2014 Collectives CHF	2014 Individuelles CHF	2014 Consolidé CHF	2013 Consolidé CHF
Réf.				
Prestations de sortie				
Prestations de libre-passage en cas de sortie / Rachats de polices	(38,398,614.74)	(828,125.41)	(39,226,740.15)	(38,603,280.06)
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	(2,448,418.90)	(284,889.35)	(2,733,308.25)	(3,179,519.50)
	(40,847,033.64)	(1,113,014.76)	(41,960,048.40)	(41,782,799.56)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(57,327,493.84)	(8,453,944.01)	(65,781,437.85)	(64,223,838.06)
(Constitution) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations				
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	(23,302,575.00)	(18,482,280.00)	(41,784,855.00)	(17,697,528.00)
(Constitution)/Dissolution de capitaux de prévoyance rentiers	(17,276,141.00)	284,585.00	(16,991,556.00)	(4,311,734.00)
Constitution de provisions techniques	(954,342.00)	(237,434.00)	(1,191,776.00)	(1,153,015.00)
Constitution de réserves de cotisations employeurs	(143,835.15)	0.00	(143,835.15)	(106,954.76)
Rémunération du capital d'épargne	(6,199,484.00)	0.00	(6,199,484.00)	(5,050,109.00)
	(47,876,377.15)	(18,435,129.00)	(66,311,506.15)	(28,319,340.76)
Produits de prestations d'assurance				
Prestations d'assurance	1,557,713.62	118,369.84	1,676,083.46	1,986,559.21
Part aux bénéfices des assurances	VII 8 (78,808.10)	172,184.79	93,376.69	949,926.98
	1,478,905.52	290,554.63	1,769,460.15	2,936,486.19
Charges d'assurance				
Primes d'assurance, part épargne	0.00	0.00	0.00	0.00
Primes d'assurance, part risques	(2,993,204.73)	(486,679.36)	(3,479,884.09)	(3,214,714.43)
Primes d'assurance, part frais de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00
Utilisation de la part aux bénéfices des assurances	V 12 (4,072,317.80)	(1,725,889.37)	(5,798,207.17)	(5,351,003.13)
Cotisations au fonds de garantie	(150,847.85)	0.00	(150,847.85)	(157,081.70)
	(7,216,370.38)	(2,212,568.73)	(9,428,939.11)	(8,722,799.26)
Résultat net de l'activité d'assurance	(15,190,043.04)	(2,200,660.66)	(17,390,703.70)	(10,839,278.60)



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

	2014	2014	2014	2013
	Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.			
Résultat net des placements				
Liquidités	16,964.96	6,256.68	23,221.64	31,764.53
Fonds de placements marché monétaire	1,411.60	520.60	1,932.20	(1,155.85)
Fonds de placements obligations	10,836,862.56	3,996,633.28	14,833,495.84	(1,139,146.69)
Fonds de placements actions	18,721,962.82	6,904,657.08	25,626,619.90	29,725,004.31
Fonds de placements immobiliers	3,188,644.19	1,175,971.50	4,364,615.69	24,789.52
Fonds de placements alternatifs	391,233.92	144,287.01	535,520.93	686,852.57
Fonds de placements privés	2,300,845.58	848,551.51	3,149,397.09	1,149,312.62
Fonds de placements diversification	347,060.32	127,995.80	475,056.12	261,999.45
Instruments financiers dérivés	(2,334,282.83)	(860,883.16)	(3,195,165.99)	1,618,569.10
Prêts à des corporations de droit public	250,999.63	92,568.62	343,568.25	139,673.80
Participations et prêts divers	15,828.95	13,949.80	29,778.75	32,862.00
Créances hypothécaires	945,917.18	348,854.12	1,294,771.30	1,234,720.70
Immeubles	3,046,057.57	1,123,385.58	4,169,443.15	17,229,982.77
Frais d'administration et de gestion de fortune	(3,184,723.35)	(1,174,525.50)	(4,359,248.85)	(3,530,186.00)
VI 12	34,544,783.11	12,748,222.91	47,293,006.02	47,465,042.83
Dissolution/(Constitution) des provisions non techniques	VII 5	5,135.70	(126,291.30)	(121,155.60)
			(121,155.60)	(296,525.17)
Autres produits				
Produits de prestations fournies		365,196.83	0.00	365,196.83
Produits divers		48,130.35	5,326.65	53,457.00
VII 6		413,327.18	5,326.65	418,653.83
			418,653.83	373,553.17



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

		2014	2014	2014	2013
		Collectives	Individuelles	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF	CHF	CHF
	Réf.				
Autres frais	VII 7	(148,491.91)	(19,497.50)	(167,989.41)	(169,640.84)
Frais d'administration					
Administration générale		(2,751,504.98)	(2,278,666.03)	(5,030,171.01)	(4,708,580.77)
Courtage		(352,846.40)	(1,143,269.15)	(1,496,115.55)	(1,870,726.75)
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		(50,496.79)	(18,623.21)	(69,120.00)	(72,390.00)
Autorités de surveillance		(9,810.00)	0.00	(9,810.00)	(17,096.80)
Marketing et de publicité		(170,781.65)	(62,984.25)	(233,765.90)	(239,195.40)
		(3,335,439.82)	(3,503,542.64)	(6,838,982.46)	(6,907,989.72)
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		16,289,271.21	6,903,557.47	23,192,828.68	29,625,161.67
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	VI 3	(16,289,271.21)	(6,903,557.47)	(23,192,828.68)	(29,625,161.67)
Excédent de produits		0.00	0.00	0.00	(0.00)



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

I Bases et organisation

I 1 Forme juridique et but

La Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (ci-après : CCAP) est un établissement autonome de droit public indépendant de l'Etat et doté de la personnalité juridique. La CCAP a un caractère social et a pour but de pratiquer toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes, conformément au principe de la mutualité. Pour accomplir ses tâches, elle peut assumer la gérance et la gestion d'institutions de prévoyance.

L'activité de la CCAP est régie par la loi cantonale du 1er septembre 2009 sur la CCAP, entrée en vigueur au 1er janvier 2010 ainsi que par son règlement d'exécution du 16 décembre 2009 édicté par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel.

I 2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP), la CCAP est enregistrée dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

I 3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation :	Daté de 1898
Loi cantonale sur la CCAP (LCCAP):	Datée du 1er septembre 2009
Règlement d'exécution de la loi sur la CCAP :	Daté du 16 décembre 2009
Règlement de prévoyance :	Version du 1er janvier 2013
Règlement de placements :	Version du 26 février 2014
Règlement sur les passifs actuariels :	Version du 31 décembre 2012
Règlement sur la liquidation partielle :	Version du 1er janvier 2006
Règlement sur le blanchiment d'argent :	Version du 1er janvier 2014
Règlement pour les provisions non techniques :	Version du 16 avril 2010

I 4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

<u>Conseil d'administration</u>		<u>Fonction</u>	<u>Représentation</u>
M. Berberat	Didier	Président	Etat
M. Baudoin	Jean-Claude	Administrateur	Etat
M. Stauffer	Yanick	Administrateur	Etat
M. Debély	Roland	Vice-président	Assurés
M. Grisel	Gérard	Administrateur	Assurés
M. Lavanchy	Daniel	Administrateur	Assurés
Mme Pantillon	Veronika	Administratrice	Assurés

Le Conseil d'administration s'engage vis-à-vis des tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil. En cas d'empêchement, le vice-président et un autre membre du Conseil peuvent les remplacer. Nommé par le Conseil d'administration, le directeur gère la CCAP dans les limites fixées par la loi et selon l'article 16 LCCAP.

<u>Commission de contrôle</u>		<u>Fonction</u>
M. Rais	Jacques	Président
Mme Vaucher	Laurence	Secrétaire
M. Gardet	Christophe	Membre

Au début de chaque période législative, le Conseil d'Etat désigne une Commission de contrôle de trois membres chargée de contrôler la gestion, les opérations de la Caisse et l'emploi des fonds (article 14 LCCAP).

Personnes responsables impliquées dans la gestion

Direction :	M. Dimitri Kroemer
Gestion actuarielle et administrative :	Mme Sandra Noirjean
Tenue de la comptabilité et gestion de la fortune :	M. Jean-Bernard Uldry
Gérance du RP - Fonds institutionnel	Retraites Populaires
Banque dépositaire :	Banque Pictet & Cie

Les membres du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle ainsi que les personnes responsables impliquées dans la gestion sont tenus de respecter les prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité édictées à l'article 20 du règlement de placements de la Caisse.

I 5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle : Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen

Organe de révision : La Commission de contrôle, nommée par le Conseil d'Etat, confie à KPMG SA le mandat d'effectuer des vérifications et de lui adresser un rapport sur ses travaux et constatations.

Autorité de surveillance : Conformément aux articles 6, 11h et 14e LCCAP : Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel exerce la haute surveillance de la CCAP. Les comptes annuels sont soumis au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle qui établissent leurs rapports sur les comptes et les transmettent au Conseil d'Etat.

En outre, la CCAP est soumise à la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne (AS-SO) pour les assurances collectives.

I 6 Gestion paritaire

Conformément à l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat d'assurance de groupe, un Comité de prévoyance dans lequel salariés et employeurs ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

I 7 Employeurs affiliés (nombre de contrats)	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier	558	541
Nouveaux contrats	57	46
Contrats résiliés	(30)	(29)
Etat au 31 décembre	585	558

II Membres actifs et rentiers

II 1 Assurés actifs	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
Etat au 1er janvier (épargne et risque)	7,022	6,897
Entrées	1,785	1,528
Sorties	(1,385)	(1,403)
Etat au 31 décembre	7,422	7,022



pour la conception et gestion dans les domaines :

Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

II 2 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
Retraités	408	348
Invalides	204	192
Veuves et veufs	105	88
Enfants et orphelins	130	120
Total	847	748
Etat au 1er janvier	748	724
Entrées	156	67
Sorties	(57)	(43)
Etat au 31 décembre	847	748

III Nature de l'application du but

III 1 Explication des plans de prévoyance

La Caisse a adopté plusieurs plans de prévoyance dits "en primauté des cotisations" au sens de l'article 15 LFLP, de type épargne plus risques, adaptés à chaque structure d'entreprise :

- Miner : Ce plan permet d'assurer les prestations minimales selon la LPP.
- Flexi-Riner : Ce plan permet de garantir des prestations risques en % du salaire, en vue d'améliorer les prestations pour risques décès et invalidité. Ce plan permet également d'opter pour une déduction de coordination plus basse ou un déplaçonnement des salaires assurés.
- Flexi-Super : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.
- Flexi-Liner : Sans déduction de coordination, le salaire AVS sert de base de calcul à la cotisation épargne. Le taux de cotisation épargne est linéaire pour toutes les classes d'âge. Les prestations pour risques décès et invalidité sont calculées en % du salaire.

III 2 Financement, méthodes de financement

Le financement de la Caisse est assuré par :

- les versements réglementaires des assurés et des employeurs
- les apports de libre-passage
- les primes uniques et rachats de prestations
- les revenus de la fortune.

III 3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En 2014, le Conseil d'administration a décidé une attribution aux excédents aux assurés actifs correspondant à 0.5% de l'avoir de vieillesse au 31.12.2013. D'autre part, l'adaptation des rentes à l'évolution des prix a été effectuée selon les minimaux décidés par le Conseil fédéral.

En complément aux plans de prévoyance, la CCAP offre des plans particuliers sur demande, notamment :

- un pont AVS dans la perspective d'une retraite anticipée
- une assurance de risques (compensation des pertes de prestations) pour les assurés qui ont effectué un retrait dans le cadre de la LFLP.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV 1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les éléments des comptes annuels de la CCAP relatifs à l'activité de prévoyance professionnelle sont identifiés séparément et présentés en conformité avec les prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26. Les dispositions de la Swiss GAAP RPC 26 ont été appliquées par analogie aux assurances individuelles.



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

IV 2 Principes comptables et d'évaluation

Portefeuille de titres

L'ensemble du portefeuille de titres (y compris les instruments financiers dérivés) est évalué à la valeur du marché.

Participations, prêts divers et créances hypothécaires

Les participations, prêts divers et créances hypothécaires figurent au bilan à leur valeur nominale, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires.

Immeubles

Les immeubles sont évalués à leur valeur vénale, déterminée sur la base de l'expertise d'un architecte.

IV 3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les adaptations mineures de présentation des comptes visant à répondre aux exigences de la Swiss GAAP RPC 26 version 2014 ont été effectués par la CCAP dans les comptes 2014 ainsi que sur les chiffres de l'exercice précédent à des fins de comparabilité.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

V 1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse a conclu deux contrats de réassurance avec Nouvelle Ré et Swiss Re pour couvrir partiellement les risques invalidité et décès. Le contrat avec Nouvelle Ré a été résilié au 31 décembre 2014. Dès le 1er janvier 2015, les assurances collectives sont réassurées pour les risques invalidité et décès auprès de PK Rück pour une durée de 3 ans.

V 2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs chez les réassureurs	9,976,077.00	8,891,575.00
Total des actifs provenant de contrats d'assurance	9,976,077.00	8,891,575.00

Les avoirs chez les réassureurs sont attestés par le document "Engagements actuariels assurances collectives au 31 décembre 2014", établi par le service actuariel de la CCAP.

Etant donné que le montant brut des risques et des prestations de la CCAP est provisionné dans les capitaux de prévoyance, le montant figurant dans cette rubrique correspond aux prestations de rentes cédées auprès des réassureurs.

V 3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance	338,923,840.00	332,612,957.00
Bonifications de l'exercice	28,280,763.23	25,512,106.84
Primes uniques et rachats	2,559,531.80	2,788,335.10
Apports de libre-passage	50,702,563.71	28,394,189.73
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	80,100.00	155,161.50
Prestations à la retraite (capital et rente)	(16,935,747.45)	(14,505,434.35)
Diminution due aux décès et invalidité	(539,819.30)	(452,346.17)
Prestations de libre-passage	(32,780,044.44)	(28,805,188.90)
Prestations de résiliation de contrat	(5,616,353.65)	(8,903,147.05)
Versements pour l'EPL / divorce	(2,448,418.90)	(2,922,902.70)
Rémunération des capitaux de prévoyance	6,199,484.00	5,050,109.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	368,425,899.00	338,923,840.00

V 4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	222,285,175.67	199,943,889.85
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.75%	1.50%

V 5 Information sur la répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs

A titre informatif, répartition des capitaux de prévoyance des assurés actifs par plan de prévoyance. Les plans ont été regroupés en fonction des critères décrits au point III 1 ci-dessus.

Assurances collectives par type de plan	31.12.2014	31.12.2013
Miner	62,830,863.32	54,703,357.00
Flexi-Riner	127,432,252.98	109,634,739.00
Flexi-Super	59,099,747.49	56,485,250.00
Flexi-Liner	54,525,275.00	53,673,263.00
Assurés invalides	21,880,295.00	20,643,392.00
Libre passage	40,035,746.23	39,847,238.00
Pont-AVS	1,389,439.00	2,712,371.00
Ass Funéraires	1,232,279.98	1,224,230.00
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	368,425,899.00	338,923,840.00

V 6 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	94,511,192.00	90,142,697.00
Modification liée aux mutations durant l'exercice	18,360,643.00	4,368,495.00
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	112,871,835.00	94,511,192.00
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31 décembre	847	748



pour la conception et gestion dans les domaines :
Assurances collectives - Assurances individuelles - Crédits hypothécaires

V 7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'actuaire-conseil a établi le 26 mai 2015 un rapport portant sur l'analyse technique des comptes arrêtés au 31 décembre 2014. Il ressort de ce rapport que le degré de couverture légal s'élève à 109.34 % à fin 2014.

L'actuaire-conseil a d'autre part attesté que les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont complets et qu'ils ont été déterminés conformément aux règles de calcul actuariel et aux bases techniques en vigueur.

V 8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La Caisse a adopté, pour les assurés actifs, les bases techniques KL 1995 3.5%, avec une majoration de la prime invalidité. Les engagements de prévoyance des rentiers sont calculés avec les bases techniques LPP 2010 (v2013) à 2.75%.

V 9 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Mouvement des provisions techniques durant l'exercice

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	16,666,658.00	15,659,458.00
Attributions de l'exercice	954,342.00	1,007,200.00
Total des provisions techniques	17,621,000.00	16,666,658.00

Composition des provisions techniques

	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision pour invalidité	5,046,350.00	5,312,998.00
Provision pour décès	464,220.00	437,254.00
Provision d'adaptation des rentes en cours	5,093,867.00	4,933,203.00
Provision de longévité	2,016,563.00	1,257,642.00
Provision pour changement taux technique	5,000,000.00	4,725,561.00
Total des provisions techniques	17,621,000.00	16,666,658.00

Le calcul des provisions techniques, ainsi que leurs attributions et leurs utilisations, sont fixés dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

La provision pour invalidité est destinée à couvrir les risques invalidité (rentes d'invalidité, libération des primes et rentes d'enfant d'invalidité) à charge de la CCAP et à atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision pour décès est destinée à couvrir les risques décès (capitaux-décès et rentes de conjoint survivant et rentes d'orphelins) à charge de la CCAP et a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques liés au décès des assurés actifs en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance existante.

La provision d'adaptation des rentes en cours est destinée à financer le coût de l'adaptation obligatoire des rentes selon la LPP. Elle est déterminée selon les règles édictées par le Pool de l'assurance de l'adaptation des rentes au renchérissement, auquel la CCAP est affiliée en tant que membre.

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie qui se mesure lors de chaque changement de tables actuarielles. Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles. Dès 2012, elle est fixée par année à 0.5% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour changement de taux technique est destinée à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à l'abaissement du taux technique. L'objectif relatif de cette provision correspond à 5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes pour une diminution envisagée du taux d'intérêt technique de 0.5 point.

V 10 Modification des bases et hypothèses techniques

Néant.

V 11 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,314,311.36	1,207,356.60
Apports des affiliés	366,965.90	527,664.36
Prélèvements durant l'exercice	(232,407.30)	(427,083.50)
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	9,276.55	6,373.90
Solde au 31 décembre	1,458,146.51	1,314,311.36

Les réserves de contributions des employeurs ont été rémunérées au taux de 0.75% en 2014 (2013 : 0.5%).

V 12 Explications des passifs résultant de contrats d'assurance	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Provision de répartition des excédents aux assurés	8,331,841.54	5,698,927.44
Provision pour participations créditées aux assurés	2,395,208.45	1,073,794.90
Total des provisions résultant de contrats d'assurance	10,727,049.99	6,772,722.34

La provision de répartition des excédents aux assurés se compose de l'excédent des participations aux bénéficiaires qui n'a pas encore été crédité aux assurés.

Pour l'année 2014, en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle, une attribution à la provision de répartition des excédents aux assurés a été effectuée.

<i>Mouvement de la provision de répartition des excédents aux assurés</i>	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	5,698,927.44	348,127.81
Transfert à la provision pour participations créditées aux assurés	(1,439,403.70)	(203.50)
Attribution de l'année à la provision	4,072,317.80	5,351,003.13
Solde au 31 décembre	8,331,841.54	5,698,927.44

Chaque assuré actif possède un compte de participation aux excédents. Ces comptes sont alimentés par décision du Conseil d'administration au moyen des excédents des participations aux bénéficiaires encaissés par la CCAP.

<i>Mouvement de la provision pour participations créditées aux assurés</i>	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier	1,073,794.90	1,271,428.10
Attributions de l'exercice, y compris intérêts	1,439,403.70	0.00
Correction d'excédents	0.00	203.50
Répartitions payées	(117,990.15)	(197,836.70)
Solde au 31 décembre	2,395,208.45	1,073,794.90

V 13 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

a) Pour les assurances Collectives uniquement :	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Collectives
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	576,786,492.32	505,356,475.82
Dettes	(4,084,190.39)	(4,163,037.60)
Compte de régularisation passif	(11,656,486.90)	(9,438,668.95)
Réserve de contribution des employeurs	(1,458,146.51)	(1,314,311.36)
Provisions non techniques	(886,038.75)	(799,471.01)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	558,701,629.77	489,640,986.90
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	509,645,783.99	456,874,412.34
Degré de couverture "2ème pilier"	109.63%	107.17%

b) Pour l'ensemble des activités de la CCAP :	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Total des actifs selon bilan	791,620,373.79	692,071,303.10
Engagements	(5,745,738.65)	(5,436,032.07)
Compte de régularisation passif	(19,846,533.78)	(17,018,482.52)
Réserve de contribution des employeurs	(1,458,146.51)	(1,314,311.36)
Provisions non techniques	(1,594,372.44)	(1,474,572.59)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	762,975,582.41	666,827,904.56
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	697,826,651.47	624,871,802.30
Degré de couverture "consolidé"	109.34%	106.71%

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaire en placements, règlement de

VI 1 placements

L'activité de placements est régie par le règlement de placements en vigueur depuis le 1er janvier 2014, qui a été modifié selon la réforme structurelle. Ce règlement a pour but de régir la gestion des actifs ainsi que les compétences du Conseil d'administration, de la Commission de contrôle et de la Direction, pour assurer une répartition appropriée des risques dans le respect des dispositions de la LPP, et notamment des limites de placements fixées par l'OPP2. La Direction gère la fortune de la CCAP dans le cadre de ces limites.

Mandataire

Banque Pictet & Cie à Genève
Retraites Populaires à Lausanne

Activité

dépositaire des titres
gestionnaire des titres

Type d'agrément

FINMA
-

VI 2 Utilisation des extensions (art. 50 OPP2)

Néant.

VI 3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée sur la base des taux suivants:

Liquidités	0%		
Fonds de placements marché monétaire	10%		
Créances hypothécaires	5%		
Prêts à terme fixe	2%		
Obligations suisses (y.c. fonds de placements)	5%		
Obligations étrangères (y.c. fonds de placements)	10%		
Actions suisses (y.c. fonds de placements)	25%		
Actions étrangères (y.c. fonds de placements)	25%		
Fonds de placements immobiliers	10%		
Placements alternatifs (y.c. fonds de placements)	25%		
Placements privés	25%		
Placements convertibles	25%		
Placements diversification	10%		
Instruments financiers dérivés	0%		
Immeubles	10%		
	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
		CHF	CHF
Solde au 1er janvier réserve de fluctuation de valeurs	32,766,574.56	41,956,102.26	12,330,940.59
Constitution selon compte d'exploitation	16,289,271.21	23,192,828.68	29,625,161.67
Réserve de fluctuation de valeurs au bilan	49,055,845.77	65,148,930.94	41,956,102.26
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs	77,659,272.00	106,300,000.00	82,300,000.00
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	(28,603,426.23)	(41,151,069.06)	(40,343,897.74)
Réserve de fluctuation de valeurs effective en % de la valeur cible	63.2%	61.3%	51.0%

VI 4 Explication des prêts à des corporations de droit public	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts directs	9,139,393.17	12,510,000.00	6,400,000.00
Solde au 31 décembre	9,139,393.17	12,510,000.00	6,400,000.00

En 2014, la CCAP a accordé trois nouveaux prêts directs pour un montant de CHF 6'500'000.00.

VI 5 Explication des participations et prêts divers	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
EPONA société mutuelle d'assurance générale des animaux	365,283.50	500,000.00	500,000.00
Prêts sur polices	0.00	197,495.00	210,923.00
Prêts divers	146,113.40	200,000.00	0.00
Mobilier / Montres et pendulettes	0.00	0.00	499.95
Solde au 31 décembre	511,396.90	897,495.00	711,422.95

Les prêts sur polices concernent uniquement des assurés individuels. La Caisse n'accorde pas de prêts sur polices pour les assurances collectives. La participation à Epona et les prêts divers sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

La CCAP a acquis en 2008 une participation d'une valeur nominale de CHF 500'000.00, équivalente à 16.6% du capital d'EONA société mutuelle d'assurance générale des animaux à Lausanne.

Les prêts sur polices sont rémunérés au taux de 3.5% (2013 à 3,5%) et sont couverts par la réserve mathématique de la police. Les polices sont remises en nantissement à la signature du contrat.

En 2014, un prêt a été accordé à un assuré avec échéance au 31.12.2016. Ce prêt est rémunéré au taux de 2.5% et est garanti par une police d'assurance.

VI 6 Explication des créances hypothécaires	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	47,083,984.95	64,448,551.53	62,804,035.06
Débiteurs hypothécaires	19,428.81	26,594.15	46,451.30
Solde au 31 décembre	47,103,413.75	64,475,145.68	62,850,486.36

Les créances hypothécaires sont réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances.

Nombre de prêts accordés au 31 décembre	162	162
Taux d'intérêt variable appliqué	2.50%	2.50%

Les nouveaux prêts hypothécaires sont essentiellement accordés sur la base d'un taux fixe.

Les prêts sont garantis par la mise en gage de cédules hypothécaires. Le risque de perte sur ces positions est couvert par la réserve pour pertes sur débiteurs figurant dans les provisions non techniques (voir point VII 5).

Débiteurs hypothécaires

Les débiteurs hypothécaires représentent les intérêts sur les prêts hypothécaires qui n'ont pas encore été payés par les débiteurs.

VI 7 Indications sur les immeubles	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
Nombre d'immeubles détenus au 31 décembre	25	23
	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Revenu locatif brut	9,247,083.00	8,874,737.35
Valeur comptable	158,764,000.00	147,664,000.00
Valeur d'acquisition	130,562,098.00	117,959,498.00
Valeur d'assurance incendie	181,976,050.23	163,036,983.38
Valeur cadastrale	106,095,000.00	96,554,000.00

Une partie du parc immobilier est gérée en interne. La gérance des autres immeubles est confiée à Fidimmobil SA.

En 2014, la CCAP a procédé à l'évaluation de 3 immeubles dont 2 ont été acquis durant l'exercice en cours. Le solde du parc a été évalué en 2013.

Une moins-value nette de CHF 1'502'600.00 a été comptabilisée dans les états financiers 2014.

VI 8 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements	31.12.2014	Répartition	Limite selon OPP2
	Collectives		
	CHF		
Liquidités en CHF	26,980,339.08	4.7%	100.0%
Fonds de placements marché monétaire	598,679.87	0.1%	
Fonds de placements obligations	145,336,892.95	25.2%	100.0%
Fonds de placements actions	160,438,448.09	27.8%	50.0%
Participations et prêts divers	511,396.90	0.1%	
Fonds de placements immobiliers	19,551,773.67	3.4%	30.0%
Immeubles	116,077,745.04	20.1%	
Fonds de placements alternatifs (Hedge Funds)	6,526,806.68	1.1%	15.0%
Fonds de placements privés	11,635,713.30	2.0%	
Fonds de placements diversification	21,790,797.83	3.8%	
Instruments financiers dérivés	315,692.01	0.1%	
Prêts à des corporations de droit public	9,139,393.17	1.6%	100.0%
Créances hypothécaires	47,103,413.75	8.2%	50.0%
Compte de transfert	(4,983,877.70)	-0.9%	
Compte de régularisation actif	5,787,200.68	1.0%	
Actifs provenant de contrat d'assurance	9,976,077.00	1.7%	
Total du bilan	576,786,492.32	100.0%	

Les fonds de placements privés se composent de placements collectifs dans des entreprises non cotées.

Les fonds de placements diversification ont la composition suivante au 31 décembre 2014 :

- Obligations convertibles	21,790,797.83
- Micro-finance	0.00
- Matières premières	0.00
Total Fonds de placement diversification :	21,790,797.83

Les limites de placement réglementaires ainsi que celles de l'OPP2 ont été respectées durant tout l'exercice 2014.

VI 9 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au 31 décembre 2014, la Caisse possède des instruments financiers dérivés sur devises (contrats de change à terme, swaps et options), valorisés au bilan à leur valeur de marché.

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Véhicules de placements	Type d'instrument	Valeur de remplacement nette en CHF 31.12.2014	Coefficient de sensibilité au 31.12.2014	Volume net des contrats en CHF 31.12.2014	Valeur de remplacement nette en CHF 31.12.2013	Coefficient de sensibilité au 31.12.2013	Volume net des contrats en CHF 31.12.2013
Gestion de la couverture de change	Opérations à terme sur devises	-538'394.15	n/a	52'585'229.41	669'138.16	n/a	36'508'949.78
	Options	16'574.38	n/a	3'570'982.87	45'645.32	n/a	4'354'912.10
Gestion de la couverture actions	Actions suisses	néant	n/a	néant		n/a	
	Actions étrangères	1'046'115.00	180%	1'883'007.00		n/a	
Total		524'295.23		58'039'219.28	714'783.48		40'863'861.88

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56 a OPP2.

L'écart entre la valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2014 et la valeur des instruments financiers dérivés au bilan de CHF 92,176.06 correspond aux frais de gestion courus au 31.12.2014, lesquels ont été comptabilisés aux comptes d'exploitations et en diminution de la valeur des instruments financiers dérivés au bilan.

VI 10 Engagement de capital ouverts (p. ex. placements en private equity)

Néant

VI 11 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun recours au prêt de titres n'a eu lieu durant l'exercice 2014.

VI 12 Explication du résultat net des placements	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Revenus	16,964.96	23,221.64	31,764.53
Résultat net sur liquidités	16,964.96	23,221.64	31,764.53
Revenus	4,372.59	5,985.20	23,589.50
(Pertes) / Gains de change, nets	0.00	0.00	(17,404.59)
Plus-values / (Moins-values) non réalisées	(2,960.99)	(4,053.00)	(7,340.76)
Résultat brut sur fonds de placements marché monétaire	1,411.60	1,932.20	(1,155.85)
Frais d'administration et de gestion	(902.25)	(1,235.00)	(1,193.00)
Résultat net sur fonds de placements marché monétaire	509.35	697.20	(2,348.85)
Revenus	3,258,151.15	4,459,756.80	4,209,821.20
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(26,259.76)	(35,944.36)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	1,209,878.73	1,656,081.83	1,022,430.55
Plus-values / (Moins-values), nettes	6,395,092.44	8,753,601.57	(6,371,398.44)
Résultat brut sur obligations	10,836,862.56	14,833,495.84	(1,139,146.69)
Frais d'administration et de gestion	(543,735.45)	(744,265.00)	(661,536.00)
Résultat net sur obligations	10,293,127.11	14,089,230.84	(1,800,682.69)
Revenus	2,419,034.27	3,311,173.75	2,919,486.00
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(51,039.60)	(69,863.00)	0.00
(Pertes) / Gains de change, nets	6,249,046.67	8,553,694.14	1,652,570.70
Plus-values / (Moins-values), nettes	10,104,921.48	13,831,615.01	25,152,947.61
Résultat brut sur actions	18,721,962.82	25,626,619.90	29,725,004.31
Frais d'administration et de gestion	(686,341.40)	(939,464.00)	(716,143.00)
Résultat net sur actions	18,035,621.42	24,687,155.90	29,008,861.31
Revenus	804,846.30	1,101,673.50	913,136.61
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(4,059.63)	(5,556.82)	(9,191.94)
(Pertes) / Gains de change, nets	108,362.86	148,327.07	323,218.62
Plus-values / (Moins-values), nettes	2,279,494.65	3,120,171.94	(1,202,373.77)
Résultat brut sur fonds de placement immobiliers	3,188,644.19	4,364,615.69	24,789.52
Frais d'administration et de gestion	(388,986.02)	(532,444.00)	(504,241.00)
Résultat net sur fonds de placement immobiliers	2,799,658.18	3,832,171.69	(479,451.48)
Revenus	293,601.73	401,882.00	307,838.35
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(2,188.57)	(2,995.72)	(2,990.54)
(Pertes) / Gains de change, nets	173,189.67	237,062.00	208,029.25
Plus-values / (Moins-values), nettes	(73,368.91)	(100,427.35)	173,975.51
Résultat brut sur fonds de placements alternatifs	391,233.92	535,520.93	686,852.57
Frais d'administration et de gestion	(293,601.73)	(401,882.00)	(306,701.00)
Résultat net sur fonds de placements alternatifs	97,632.19	133,638.93	380,151.57
Revenus	639,402.71	875,214.34	640,378.79
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(1,220.83)	(1,671.07)	(26,283.37)
(Pertes) / Gains de change, nets	10,276.44	14,066.39	199,151.06
Plus-values / (Moins-values), nettes	1,652,387.26	2,261,787.43	336,066.14
Résultat brut sur fonds de placements privés	2,300,845.58	3,149,397.09	1,149,312.62
Frais d'administration et de gestion	(559,770.66)	(766,214.00)	(614,126.00)
Résultat net sur fonds de placements privés	1,741,074.92	2,383,183.09	535,186.62

Revenus	162,093.02	221,872.90	119,974.80
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(20,420.98)	(27,952.24)	(1,995.84)
(Pertes) / Gains de change, nets	338,585.91	463,456.34	66,039.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	(133,197.62)	(182,320.88)	77,981.49
Résultat brut sur fonds de placements diversification	347,060.32	475,056.12	261,999.45
Frais d'administration et de gestion	(160,532.60)	(219,737.00)	(97,546.00)
Résultat net sur fonds de placements diversification	186,527.72	255,319.12	164,453.45
Revenus	(359,619.93)	(492,247.70)	0.00
Plus-values / (Moins-values), nettes	(1,906,800.25)	(2,610,027.90)	1,618,569.10
Timbre fédéral, droit de garde, frais opérationnels	(67,862.65)	(92,890.39)	0.00
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(2,334,282.83)	(3,195,165.99)	1,618,569.10
Revenus	250,999.63	343,568.25	139,673.80
Résultat net sur prêts à des corporations de droit public	250,999.63	343,568.25	139,673.80
Revenus	15,828.95	29,778.75	32,862.00
Résultat net sur participations et prêts divers	15,828.95	29,778.75	32,862.00
Revenus	945,917.18	1,294,771.30	1,234,720.70
Résultat net sur créances hypothécaires	945,917.18	1,294,771.30	1,234,720.70
Loyers bruts	6,755,613.69	9,247,083.00	8,874,737.35
Frais d'entretien	(1,874,535.71)	(2,565,864.20)	(1,889,269.05)
Charges d'exploitation	(742,300.38)	(1,016,060.65)	(882,205.68)
Revenus nets sur immeubles	4,138,777.59	5,665,158.15	6,103,262.62
Corrections de valeurs, nettes	(1,092,720.02)	(1,495,715.00)	11,126,720.15
Résultat net sur immeubles	3,046,057.57	4,169,443.15	17,229,982.77
Frais gestion de la fortune (mandat RP)	(550,853.25)	(754,007.85)	(628,700.00)
Résultat net des placements	34,544,783.11	47,293,006.02	47,465,042.83

Les résultats nets sur les placements sont répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les revenus se composent des intérêts, dividendes, coupons et autres rémunérations des actifs.

Les plus-values / (moins-values) et corrections de valeurs comprennent les gains et pertes réalisés lors de la vente des titres et des immeubles, ainsi que les ajustements de la valeur à la date de bouclage.

Les frais d'administration et de gestion, comprennent les droits de garde, frais de courtage et d'achats pour les titres. Les frais de gestion de la fortune sont calculés selon les TER connus et répartis dans chaque catégorie.

VI 13 Performance moyenne des placements	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Somme de tous les placements au début de l'exercice	678,438,068.05	613,825,842.52
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	774,947,918.08	678,438,068.05
Moyenne de l'état des actifs	726,692,993.07	646,131,955.29
Résultat net des placements	47,293,006.02	47,465,042.83
Performance moyenne des placements	6.5%	7.3%

Le changement de méthode pour la détermination de la valeur de marché avait généré en 2013 une plus-value de CHF 11,126,720.15 contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité globale. Sans cette opération, la rentabilité se serait élevée à 5.6%.

VI 14 Explication des frais de gestion de la fortune	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
Placements		
Total placements	774,947,918.08	678,438,068.05
dont:		
Placement transparents	774,947,918.19	678,438,068.05
Placement non transparents selon l'art. 48a al.3 OPP2	0.00	0.00
Taux de transparence en matière de frais (part des placements transparents)	100%	100%
Frais de gestion de fortune	31.12.2014	31.12.2013
Frais de gestion comptabilisés directement	756,005.85	629,996.00
Somme des frais calculés pour les placements collectifs	3,603,243.00	2,900,190.00
Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	4,359,248.85	3,530,186.00
Moyenne des placements	726,692,993.07	646,131,955.29
Frais de gestion en % de la moyenne des placements	0.60%	0.55%

VI 15 Explications des placements chez les employeurs et des réserves de contributions des employeurs

La Caisse n'a pas réalisé de placements auprès des employeurs. Les réserves de contributions des employeurs sont détaillées au point V 11 ci-dessus.

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII 1 Explication du compte de régularisation actif	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Débiteurs primes périodiques	5,191,116.30	5,575,690.50	3,687,021.17
Impôt anticipé à récupérer	12,933.49	17,703.36	27,668.08
Compte de gérance envers Fidimmobil	156,891.42	214,752.95	213,045.55
Compte de gérance envers Optigestion	242,107.79	331,397.10	180,194.45
Loyers et charges à recevoir, stock mazout	110,790.16	151,649.55	92,660.75
Acompte pour achat d'immeuble	0.00	0.00	300,000.00
Divers	73,361.53	100,417.25	67,580.05
	5,787,200.68	6,391,610.71	4,568,170.05

Les comptes débiteurs primes périodiques, rentes transitoires et transitoires de réassurance ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Selon l'ordonnance sur le Fonds de garantie du 22 juin 1998, une majeure partie des pertes escomptées sur les primes collectives impayées, qui concernent des sociétés en faillite, devrait être prise en charge par le Fonds de garantie LPP.

VII 2 Explication du compte de régularisation passif	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Primes uniques encaissées d'avance	5,046,268.30	12,669,712.43	10,530,058.44
Primes périodiques encaissées d'avance	4,906,155.65	4,906,155.65	4,986,645.00
Charges liées aux immeubles	751,160.59	1,028,188.50	638,720.40
Subsides à répartir	198,935.90	198,935.90	188,191.75
Commissions à payer et créanciers autres	681,619.47	950,412.45	522,558.50
Divers	72,346.99	93,128.85	152,308.43
	11,656,486.90	19,846,533.78	17,018,482.52

Les primes, subsides, commissions et créanciers, et comptes divers ont été répartis sur une base effective. Les autres comptes ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

VII 3 Explication du compte de régularisation de la répartition collective / individuelle

Ce compte de transfert est un compte interne qui permet de réallouer les flux de trésorerie entre la comptabilité des assurances collectives et la comptabilité des assurances individuelles en fonction de la répartition des actifs et passifs effectués lors du bouclage des comptes annuels.

VII 4 Explication des autres dettes	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Acomptes hypothécaires	310,606.25	425,157.79	464,075.37
Dépôts de primes	0.00	811,807.50	861,140.95
Fortune libre des entreprises	820,996.80	820,996.80	818,863.05
Dépôts retraites à la carte	0.00	343,563.00	237,480.00
	1,131,603.05	2,401,525.09	2,381,559.37

Les dépôts de primes et les dépôts retraites à la carte concernent uniquement les assurances individuelles.

Les acomptes hypothécaires se composent des versements d'avance d'intérêts et de l'amortissement des créances hypothécaires. Les acomptes sont rémunérés au taux de 0.25% (2013: 0.25%). Ils ont été répartis proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques (avant attribution des excédents) relatifs à ces deux types d'assurances.

Les comptes de fortune libre des entreprises ont été rémunérés à un taux de 0.75% (2013: 0.5%). Ils concernent uniquement les assurances collectives.

VII 5 Explication des provisions non techniques	31.12.2014	31.12.2013
	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF
<i>Mouvement des provisions non techniques durant l'exercice</i>		
Solde des provisions non techniques au 1er janvier	1,474,572.59	1,218,858.85
Pertes réalisées sur débiteurs	(5,135.70)	(46,428.08)
Variation du fonds solidarité 3ème pilier/amélioration prestations 2ème pilier	3,779.95	5,616.65
Constitution nette des provisions sur l'exercice	121,155.60	296,525.17
Solde des provisions non techniques au 31 décembre	1,594,372.44	1,474,572.59
<i>Composition des provisions non techniques</i>		
	31.12.2014	31.12.2014
	Collectives	Consolidé
	CHF	CHF
Provisions pour pertes sur débiteurs	843,642.10	1,154,777.19
Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier	42,396.65	42,396.65
Fonds de solidarité 3e pilier	0.00	397,198.60
Total des provisions non techniques au 31 décembre	886,038.75	1,594,372.44

Les provisions pour pertes sur débiteurs ont été réparties proportionnellement entre les assurances collectives et individuelles, sur la base des capitaux de prévoyance et provisions techniques relatifs à ces deux types d'assurances. Le montant de la provision est fixé à 1.5% du montant des "créances hypothécaires" et des "prêts à des corporations de droit public" inscrits au bilan de la CCAP. Le Fonds pour amélioration des prestations 2e pilier et le Fonds de solidarité 3e pilier ont été répartis sur une base effective.

VII 6 Explication des autres produits	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur comptes de primes	359,583.34	359,583.34	295,146.26
Intérêts sur primes uniques	5,613.49	5,613.49	2,902.01
Autres produits divers	48,130.35	53,457.00	75,504.90
	413,327.18	418,653.83	373,553.17

VII 7 Explication des autres frais	31.12.2014	31.12.2014	31.12.2013
	Collectives	Consolidé	Consolidé
	CHF	CHF	CHF
Intérêts sur prestations de libre-passage versées	(108,053.82)	(108,053.82)	(125,970.40)
Intérêts sur comptes de primes	(38,190.34)	(38,190.34)	(22,860.94)
Intérêts sur comptes de fortune libre	(6,111.70)	(6,111.70)	(3,912.55)
Autres charges diverses	3,863.95	(15,633.55)	(16,896.95)
	(148,491.91)	(167,989.41)	(169,640.84)

VII 8 Explication des parts au bénéfice des assurances

En 2014, les parts aux bénéficiaires des assurances comprennent, d'une part un correctif de la part aux excédents octroyés en 2013 par Nouvelle Ré pour les assurances collectives d'un montant de CHF - 316'642.33 et d'autre part une participation aux excédents pour l'exercice 2014 de CHF 237'834.23. Il en résulte une charge nette de CHF 78'808.10.

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

Le règlement de liquidation partielle fait l'objet de remarques de l'AS-SO qui sont en cours de discussion avec la CCAP.

IX Autres informations relatives à la situation financière

IX 1 Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant.

IX 2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des employeurs

Néant.

IX 3 Liquidations partielles

Néant.

IX 4 Separate Accounts

Néant.

IX 5 Mise en gage d'actifs

Néant.

IX 6 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

IX 7 Procédures juridiques en cours

Néant.

IX 8 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant.

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

